



Les communes, fondement de notre système suisse



YVAN PAHUD
Syndic

- > ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- > FINANCES
- > RESSOURCES HUMAINES
- > ECONOMIE
- > TOURISME
- > SPORT

Les élections communales 2026 viennent de s'achever. Elles ont permis à chacune et chacun d'exprimer sa voix et de choisir celles et ceux qui auront la responsabilité de servir notre collectivité durant les prochaines années.

Au-delà des résultats, ce rendez-vous démocratique nous rappelle surtout une réalité essentielle : en Suisse, les communes occupent une place centrale dans notre organisation politique.

Notre système repose sur une idée forte et presque unique au monde : le pouvoir appartient d'abord au peuple. Puis viennent les communes, les cantons et enfin la Confédération. Et non l'inverse. Cette construction n'est pas un hasard. Elle traduit une conviction profonde : les décisions les plus importantes sont souvent celles qui se prennent au plus près des citoyennes et des citoyens.

La commune est l'échelon de proximité par excellence. C'est celui du quotidien, des écoles, des routes, des sociétés locales, de l'aménagement du territoire, de la vie associative et du lien social. C'est aussi l'endroit où l'on se rencontre, où l'on débat, où l'on construit ensemble des solutions concrètes. Cette proximité donne aux communes un rôle fondamental dans la cohésion de notre pays et dans la vitalité de notre démocratie.

Je tiens également à remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour le bon fonctionnement de notre commune. Des élues et élus aux membres des commissions, en passant par les collaboratrices et collaborateurs communaux, les bénévoles et les citoyennes et citoyens investis dans la vie locale : chacun apporte sa pierre à l'édifice commun.

S'engager pour sa commune, c'est avant tout accepter de servir. Le mot « servir » prend ici tout son sens : servir l'intérêt général, servir la collectivité, servir le bien commun.

À toutes et à tous, un immense merci.

Sainte-Croix

Mise en place de nouvelles mesures de circulation à titre expérimental

Suite à diverses discussions entre la Municipalité et les commerçants locaux, de nouvelles mesures de circulation seront mises en place, à titre expérimental, afin d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers.

Sens unique

Dans ce cadre, un sens unique sera instauré sur l'avenue de la Gare, entre le bâtiment de la BCV et l'Hôtel de Ville, en direction de la gare. Aucune modification ne sera toutefois apportée au régime du stationnement. Cette adaptation vise à renforcer la sécurité des piétons comme des automobilistes. Les cyclistes pourront continuer à circuler dans les deux sens grâce à un marquage spécifique qui sera aménagé.

Zone 30 km/h

Parallèlement, la vitesse de circulation sera réduite aux abords du collège de la Poste.

Une zone 30 km/h sera mise en place sur l'avenue de la Gare ainsi que sur la rue de France, conformément aux recommandations issues de l'étude du plan de mobilité scolaire.

Une bande longitudinale dédiée aux piétons sera également aménagée le long de la rue de France afin de mieux sécuriser les déplacements des piétons et favoriser la mobilité douce. À travers ces mesures, la Municipalité souhaite avant tout améliorer la sécurité, en particulier pour les écoliers.

Cette phase test se déroulera du **début juin à la fin octobre**. À l'issue de cette période, la Municipalité décidera si elle souhaite pérenniser ces mesures.

